

Délibération n° CCAS D2025-03-003

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Président.

PRESENTS MM. Yann JACCAZ, Alain QUINET, Mmes Sophie JUELLE, Odette JOGUET, Josiane BOUCHAGE, Stéphanie PERNOD, Marthe MUSSET.

ABSENTS : Néant

Date de convocation : le 12 mars 2025

N° CCAS D2025-03-003 OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU C.C.A.S.

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ,

Exposé : Monsieur Yann JACCAZ présente au Conseil d'Administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2025, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2025 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

Décision :

Le Conseil d'Administration, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du CCAS de la commune de Praz-sur-Arly avec reprise des résultats en équilibre pour :
 - ◆ 14 540,00 € en section de fonctionnement
 - ◆ 00,00 € en section d'investissement

	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. Crédits	Total Budget Primitif
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	19 140,00 €	19 140,00 €		12 960,00 €	12 960,00 €
012	Charges de personnel et frais	60,00 €	60,00 €		70,00 €	70,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 100,00 €	6 100,00 €		1 510,00 €	1 510,00 €
	Total	25 300,00 €	25 300,00 €	- €	14 540,00 €	14 540,00 €
RECETTES						
002	Résultat de fonctionnement	4 111,28 €	4 111,28 €		8 353,84 €	8 353,84 €
70	Prod. services, domaine, ventes	538,72 €	538,72 €		436,16 €	436,16 €
74	Dotations et participations	18 000,00 €	18 000,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
75	Autres produits de gestion	2 650,00 €	2 650,00 €		2 250,00 €	2 250,00 €
	Total	25 300,00 €	25 300,00 €	- €	14 540,00 €	14 540,00 €
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Néant						
RECETTES						
Néant						

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 074-267402501-20250325-CCASD2025_03_03-DE

Amendements : Néant

Adoption :

Membres présents	07
Procurations	00
Votants	07
Pour	07
Contre	00
Abstention	00

Le Président,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 28/03/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.